Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D6CM2025129-DE

**Commune de Plomeur**
**Extrait du registre des délibérations**
**Séance du conseil municipal du 9 décembre 2025**

Le mardi 9 décembre 2025, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 23 présents et 2 procurations

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Stéphane DAOULAS, Adjoints,

Philippe LE BRIGAND, Bernard LE BRETON, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HÉLIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE BELLEC, Marie-Thérèse GOUZIEN, Guillaume AUTRET, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir : Martine RENIER (procuration à Françoise FAILLER), Ludovic STEPHANT (procuration à : Gilles GUEURET),

Absentes : Angélique TERRÉ (excusée), Mélina KERNINON,

Secrétaire de séance : Guillaume LE ROUX a été élu secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

| | |
|---|---|
| N° acte : 2025 – D 6 (1/2) – CM du 9.12.2025 | Classification : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public |
| OBJET : Admission Projet de classement des dunes et paluds bigoudènes en Réserve Naturelle Régionale | |

Rapporteur : Le Maire, Ronan CRÉDOU

Le Maire explique que le projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) a été proposé à l'initiative des communautés de communes du haut Pays bigouden et du Pays bigouden sud en 2020. Ce projet a été retenu par le Conseil Régional en 2021, dans le cadre de l'appel à manifestation pour le développement du réseau des Réserves naturelles régionales bretonnes. En effet, le site naturel des « dunes et paluds bigoudènes » s'étend sur neuf communes : Plozévet, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat, Plonéour-Lanvern, Saint-Jean-Trolimon, Plomeur et Penmarc'h. Ce site naturel accueille le plus grand massif dunaire et les deux plus grands étangs naturels du Finistère. De plus, il abrite un habitat naturel unique en Bretagne : la lande sur serpentine, qui accueille près de 1 200 espèces animales et est un site qui regorge d'éléments géologiques.

Cet espace représente un périmètre de 1 418,1 ha (dont 917,7 ha terrestres et 500,4 ha marins). Ainsi, le projet de Réserve naturelle régionale instaurerait une réglementation spécifique, des orientations de conservation et de gestion et une gouvernance adaptée :

- Maintenir et encadrer les pratiques et les usages afin de garantir la conservation et l'évolution des populations végétales, animales, des habitants présents, des patrimoines géologique et archéologique ;
- Les communautés de communes bigoudènes se positionnent en tant que co-gestionnaire de la futur réserve en terme de gouvernance ;
- Un comité des maires et un conseil scientifique dédié est également souhaité pour l'accompagnement de l'organisme gestionnaire et du comité consultatif de gestion.

Le Président du Conseil Régional de Bretagne sollicite un avis et un accord formel par délibération du conseil municipal de Plomeur sur le projet de classement de **46 parcelles** (avis de principe favorable émis le 18 JUILLET 2025 pour 50,4 ha (503 480 m²) sur les 67,1 ha qui présentent un intérêt pour le projet) en Réserve naturelle régionale. Si avis et accord favorables, ces 46 parcelles seront classées pour **une durée de 10 ans** tacitement reconductible et la commune s'engage à respecter toutes les obligations du règlement tenant à ce classement.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D6CM2025129-DE

| N° acte : 2025 – D 6 (2/2) – CM du 9.12.2025 | Classification : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public |
|---|---|
| OBJET : Admission Projet de classement des dunes et paluds bigoudènes en Réserve Naturelle Régionale | |

| Section | Parcelles | Surface (m²) |
|---|---|---|
| A | 15,26,29,33,34,68,91,92<br>140,150<br>681,697<br>700,701,731,791<br>829<br>1054,1248,1272,<br>1385,<br>1404 | 114 554<br>12 205<br>10 543<br>29 358<br>1 447<br>20 500<br>8 619<br>14 515<br>3718 |
| B | 16<br>201,202,203,204,205,211<br>830,833,854,856,858,878,879,882<br>901,903, 904, 915<br>1020, 1023, 1148, 1150, 1152 | 10 885<br>47 820<br>141 599<br>27 007<br>60 710 |
| TOTAL des parcelles classées | | 503 480 m² |

La commune de Plomeur porte actuellement un projet d'aménagement autour de la pointe de La Torche et concerne 8 parcelles communales listés ci-avant. Les parcelles A 619, 627, 635, 976, 1240, 1270, 1274, et 1276 ne seront donc pas intégrées au projet de RNR pour permettre la réalisation de ces aménagements. De plus, une autre partie des parcelles proposées pour le projet RNR fait l'objet de baux ruraux entre la commune et des exploitants agricoles. Cela concerne les parcelles A 90, 141, 143, 788, 884 et 889.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **Valide** la proposition de classement de 46 parcelles sus listées des dunes et paluds bigoudènes en Réserve Naturelle Régionale et prend l'engagement de respecter toutes les obligations du règlement tenant à ce classement ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document s'y référent.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 9 décembre 2025

Ronan CRÉDOU,
Maire de Plomeur

MAIRIE DE PLOMEUR (Finistère)

*Délais et voies de recours*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.*